




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 
ID : 030-213000037-20210428-DEC202164-AI

Réf. : DEC/2021/n°64/7.1

Objet : indemnité transactionnelle – sinistre de Monsieur Gimenez

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 prise en application dudit article par laquelle le conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, notamment pour accepter les indemnités de sinistres et pour transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;

Considérant que le véhicule Renault Trafic immatriculé EL-904-HE appartenant à Monsieur Damian GIMENEZ domicilié 347 chemin de Saint Roman à COMPS (30300) a été endommagé lors d'une interpellation sur l'avenue Frédéric Mistral le 14 mars 2021 par deux agents de la Police Municipale d'Aigues-Mortes,

Considérant que celui-ci demande à la commune de rembourser les frais de réparation non couverts par sa propre assurance, à hauteur de 1078,96 euros TTC, selon facture établie par la carrosserie Laurent à Bellegarde (30127),

Considérant que les faits ont été vérifiés par le rapport d'intervention de la Police Municipale n°PV202100074,

Considérant que l'assurance de la commune applique une franchise de 1000€ pour toute déclaration de sinistre Responsabilité Civile,

Considérant que la responsabilité de la commune est engagée, elle prend en charge le montant des réparations,

DECIDE

ARTICLE 1:

La commune verse à Monsieur Damian GIMENEZ une indemnité de 1078,96 euros en réparation du sinistre subi,

ARTICLE 2:

La présente décision, pour être exécutoire, fera l'objet d'une publication.

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 28 avril 2021,

**Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN**

Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09

